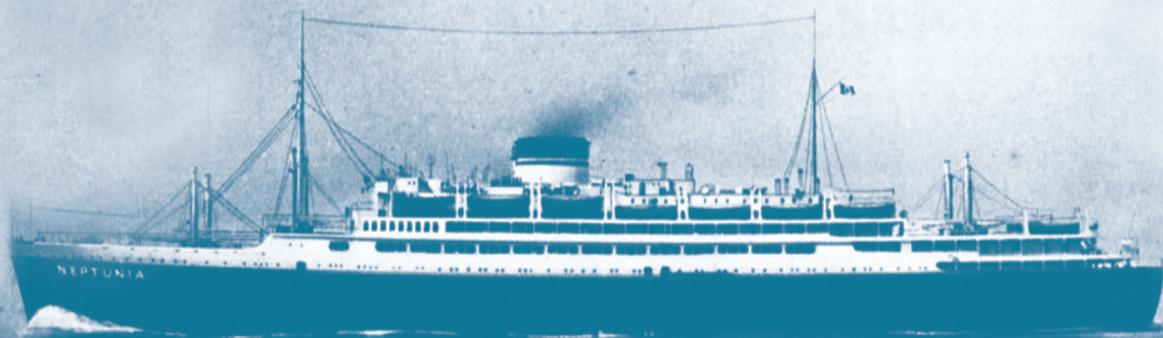


PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES

01

2013



REVUE MAROCO-ESPAGNOLE
DE DROIT INTERNATIONAL ET RELATIONS INTERNATIONALES
(NOUVELLE SÉRIE- VERSION ÉLECTRONIQUE)



LA PARTICIPATION DU MAROC AU PARTENARIAT DE DEAUVILLE SUR FOND DE TRANSITION DANS LES PAYS ARABES¹

ZAKARIA ABOUDDAHAB²

I.- INTRODUCTION. II.- LA SINGULARITÉ DU MAROC PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS PARTENAIRES. III.- UN PARTENARIAT LANCÉ SUR FOND D'UNE DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PAYS DE LA RÉGION. IV.- QUELS EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SUR LE MAROC ? V.- CONCLUSION.

LA PARTICIPATION DU MAROC AU PARTENARIAT DE DEAUVILLE SUR FOND DE TRANSITION DANS LES PAYS ARABES

RÉSUMÉ: Dans le contexte du « printemps arabe », la communauté internationale a décidé d'apporter son soutien aux pays arabes engagés dans des processus de réforme ou de changements démocratiques. Tel est l'objectif du Partenariat de Deauville lancé en France en mai 2011. A cet effet, fort est de constater que l'on peut soutenir que le Maroc est en avance sur les autres pays partenaires parties prenantes à ce partenariat. En effet, les réformes initiées par ce dernier, appuyées et consolidées dans le cadre de la nouvelle Constitution de juillet 2011, placent le Maroc dans une situation suffisamment confortable. Mais la vigilance devrait rester de mise, car le processus n'est en effet jamais interrompu, les réformes étant une démarche continue. L'objectif ici n'est pas d'exposer la liste des réformes qui ont été déjà introduites ou mises en branle, mais notre but est de nous pencher vers celles qui cadrent directement avec les objectifs du Partenariat de Deauville.

MOTS CLÉS : Communauté internationale, création d'emplois, crise financière, développement, financement, gouvernance, institutions internationales, intégration régionale, partenariat, printemps arabe, participation, stabilisation.

PARTICIPACIÓN DE MARRUECOS EN EL PARTENARIADO DE DEAUVILLE PARA EL APOYO A LA TRANSICIÓN EN LOS PAÍSES ÁRABES

RESUMEN: En el contexto de la «Primavera Árabe», la comunidad internacional decidió apoyar a los países árabes que participan en los procesos de reforma o cambio democrático. Ese es el objetivo de la Asociación de Deauville lanzado en Francia en mayo de 2011. A tal efecto, no se puede negar que se puede argumentar que Marruecos está por delante de los demás países asociados implicados en esta asociación. De hecho, las reformas iniciadas por este último, apoyadas y se consolidadas bajo la nueva Constitución en julio de 2011, ponen a Marruecos en una situación bastante cómoda. Pero la vigilancia debe mantenerse, ya que el proceso es interrumpido, y las reformas son un proceso continuo. El objetivo aquí no consiste en exponer la lista de reformas introducidas o puestas en marcha, sino centrarnos en aquellas directamente alineadas con los objetivos de la Asociación Deauville.

PALABRAS CLAVE: comunidad internacional, creación de empleo, crisis financiera, desarrollo, financiación, Gobernanza, instituciones internacionales, integración regional, asociación, primavera árabe, participación, estabilización.

¹ Pays arabes en transition selon l'expression consacrée par le FMI. Cf. INTERNATIONAL MONETARY FOUND, *Arab Countries in Transition: Economic Outlook and Key Challenges. Deauville Partnership Ministerial Meeting, October 10, 2013, Washington DC*, International Monetary Found, [2013].

² Professeur de Relations internationales, Université Mohammed V, Agdal-Rabat (Maroc).

MOROCCO'S PARTICIPATION IN DEUVILLE PARTNERSHIP BACKGROUND TRANSITION IN ARAB COUNTRIES

ABSTRACT: In the context of the “Arab Spring”, the international community decided to support the Arab countries engaged in reform processes or democratic change. That is the goal of the Deauville Partnership launched in France in May 2011. To this end, there is no denying that it can be argued that Morocco is ahead of the other partner countries stakeholders in this partnership. Indeed, the reforms initiated by the latter, supported and consolidated under the new constitution in July 2011, put Morocco in a comfortable enough situation. But vigilance should remain in force, since the process is in fact never interrupted, the reforms are an ongoing process. The objective here is not to expose the list of reforms that have been introduced or set in motion, but our goal is to look to those directly aligned with the objectives of the Deauville Partnership.

KEY WORDS: International community, job creation, financial crisis, development, financing, Governance, international institutions, regional integration, partnership, Arab Spring, participation, stabilization.

I. INTRODUCTION

La communauté internationale s'est longtemps inscrite dans une démarche de soutien des pays en développement, et ce, à des fins non seulement de solidarité internationale mais aussi pour des objectifs d'ordre pratique³. La CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) est l'une des premières institutions de l'ONU dont l'objectif était de soutenir les pays en développement (PED) dans leur quête d'intégration dans le système commercial multilatéral. Après la création de cette institution en 1964, le GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) a ajouté à son texte initial la partie IV dédiée au « Commerce et Développement ». Le FMI et la Banque Mondiale ont dû également préconiser des mécanismes et des modalités spécifiques, comme les prêts concessionnels ou l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), pour venir à la rescousse des pays en développement, notamment les moins avancés parmi eux. L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) s'était également jointe à une telle action pour soutenir, au moins techniquement, les efforts de la communauté internationale visant à appuyer les PED dans leur quête d'insertion dans l'économie internationale. C'est ainsi que le principe de fixation du montant de 0,7 pour cent du PIB des pays riches au profit des pays pauvres a été retenu. Néanmoins, on notera qu'entre les objectifs avoués et les réalisations concrètes, le hiatus est grand.

Le contexte d'aujourd'hui est différent de celui d'il y a quelques décennies, lorsque l'idéologie tiers-mondiste culminait et l'appel à un Nouvel ordre économique international ne cessait d'être proclamé. Dans la foulée, le mouvement des Non-alignés, dont le Maroc était membre fondateur, a émergé. A l'heure actuelle, la mondialisation a poussé vers le nivellement

³ On sait par exemple que le soutien apporté aux pays en développement est destiné, entre autres, à dégager chez eux une demande additionnelle ou solvable.

des conditions juridiques de concurrence entre pays développés et PED. Avec l'entrée en vigueur de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), qui s'est notamment traduite par une baisse significative des droits de douane concernant les produits industriels, la marge préférentielle dont bénéficiaient auparavant les PED s'est érodée.

Sur le plan régional, plusieurs initiatives ont été préconisées pour concrétiser le schéma de coopération Nord-Sud. Dans ce sens, l'on peut noter que les Accords de Lomé entre la CEE (Communauté Economique Européenne) et les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) ont été un exemple édifiant. Toutefois, après l'entrée en fonction de l'OMC, ces accords ont été révisés, donnant lieu aux Accords de Cotonou, puis aux Accords de Partenariat Economique (APE). Ces derniers ont rompu avec le système préférentiel antérieur et entendent, désormais, fonder la relation commerciale entre l'Union européenne et les ACP sur une base égalitaire, autrement dit sur le principe de réciprocité. Par ailleurs, le processus de Barcelone, mis en branle en 1995, s'inscrit dans ce genre de desseins géopolitiques. Il ambitionnait notamment d'établir, à l'horizon 2010, une grande zone de libre-échange incluant les pays de la rive Nord et ceux de la rive Sud de la Méditerranée. Des mécanismes de soutien financier ont été, entre autres, prévus pour appuyer les pays sud-méditerranéens. Le Maroc compte parmi les pays les plus avancés en matière de partenariat euro-méditerranéen.

Autant dire la complexité de la problématique du développement, notamment à l'aune de la crise financière internationale qui a frappé de plein fouet les économies en développement. Le G 20 est sorti dans ce contexte de difficulté pour apporter quelques solutions à cette crise en faisant jouer entre ses membres le principe de solidarité cher à l'école de l'objectivisme sociologique en droit international⁴. Lorsque plusieurs pays arabes ont fait l'objet d'une dynamique de changement sans précédent à partir du début de 2011, des interrogations se sont posées sur l'avenir de ces pays, notamment dans un contexte d'instabilité accrue. C'est ainsi que, sur initiative du G8, alors sous présidence française, le Partenariat de Deauville est né en mai 2011 pour soutenir les pays arabes en proie aux convulsions sociales. Initialement, ce Partenariat visait la Tunisie et l'Égypte, rejoints par le Maroc et la Jordanie. Après la chute du régime de Kadhafi, la Libye a adhéré au processus. Le Yémen fait également partie de ce processus portant ainsi à six les pays bénéficiaires.

Dans cette même optique de refondation géopolitique, l'Union européenne (UE) a décidé de réviser sa politique de voisinage (PEV) définie à partir de 2003. En 2011, la représentante de la politique étrangère de l'UE, Catherine Ashton, avait en effet tenu une déclaration dans laquelle elle a proposé un réaménagement de la PEV à l'aune, précisément, de ce qui est appelé le « printemps arabe ». L'objectif de cette révision est de permettre à l'UE de « recentrer ses politiques sur la mise en place de « démocraties profondément ancrées », la promotion

⁴ En fait, le G 20 a été constitué en 1999 à la suite de la crise financière qui a secoué plusieurs économies asiatiques.

d'une croissance inclusive et l'établissement de partenariats étroits avec la société civile »⁵. Les objectifs de cette reformulation se croisent avec ceux fixés par le Partenariat de Deauville. On voudra ainsi se diriger vers un partenariat pour la démocratie et faire activer les trois « M » (money, market access and mobility : argent, accès aux marchés et mobilité). Dans le même ordre d'idées, l'UE a prévu le programme SPRING (Support to Partnership, Reform and Inclusive Growth) dédié justement au soutien des pays arabes en transition. Ce programme est axé sur les partenariats, les réformes et la croissance inclusive. Il prévoit notamment de mobiliser 350 millions d'euros d'aide entre la période 2011 et 2013 selon le principe de la conditionnalité positive⁶. Ces modalités rappellent celles qui ont été prévues par la CEE à l'époque aux anciens pays européens de l'Est alors en transition. Ce qui les a aidés à intégrer plus tard l'Union européenne. Ces initiatives sont donc destinées à appuyer les efforts des pays arabes en matière de démocratisation et de développement.

A l'heure actuelle, il est difficile d'établir un bilan du Partenariat de Deauville, notamment en termes d'engagements et de réalisations concrets. Néanmoins, il est possible de s'interroger sur ses soubassements géopolitiques, sur la place du Maroc dans ce processus et les incidences potentielles de celui-ci.

II. LA SINGULARITÉ DU MAROC PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS PARTENAIRES

A l'occasion des bouleversements qui ont secoué plusieurs pays de la région arabe, le Maroc s'est encore une fois singularisé. Les réformes qu'il a déjà introduites, pratiquement depuis le début années 90, lui ont permis d'amortir les chocs provoqués par des changements de grande ampleur. La spécificité géopolitique du Royaume a été consolidée.

1. Des réformes anticipées

le Maroc s'est singularisé par rapport à d'autres pays de la région MENA (Moyen orient et Afrique du nord). En effet, alors que beaucoup de pays appartenant à cette zone ont connu des manifestations violentes ayant abouti à la chute de bien des régimes (Tunisie, Egypte, Libye) ou le départ de chefs d'Etat sous pression de la rue comme pour le cas du Yémen, au Maroc, les contestations sociales ont été vite atténuées par une série de réformes prises, dont notamment l'adoption d'une nouvelle Constitution qui introduit un nouveau rééquilibrage des pouvoirs et consolide les droits de l'homme et les institutions de bonne gouvernance⁷. En effet,

⁵ BEHR, T., « Après la révolution : L'Union européenne et la transition arabe », *Policy Paper 54*, Notre Europe, 2012 (résumé exécutif).

⁶ Selon les sources disponibles, l'engagement de la Banque européenne d'investissement (BEI) envers la Tunisie, l'Egypte, le Maroc et la Jordanie atteindra un total de 7,5 milliards de dollars américains pour la période 2011-2013. Cf. Banque européenne d'investissement, « G-8 de Marseille : la BEI renforce son soutien à la transition démocratique en Méditerranée », Communiqué de presse, 10 septembre 2011. Voir aussi *ibid.*, p. 11.

⁷ Cf. CENTRE D'ETUDES INTERNATIONALES (sous la dir. de), *La nouvelle Constitution marocaine*.

dès le 20 février 2011, des mouvements de protestation ont jalonné les rues de plusieurs villes du Royaume. Ces mouvements ont été généralement pacifiques et les autorités n'ont pas utilisé la force pour les contrer sauf lorsqu'il s'agissait de protéger des biens publics pouvant faire l'objet d'actes de pillage ou de vandalisme. Le discours royal en date du 9 mars 2011 a aussitôt canalisé les demandes intervenues dans un contexte géopolitique régional particulièrement agité. Ces demandes avaient en général un aspect plus social que politique. Ledit discours royal a annoncé une réforme constitutionnelle audacieuse. Une commission consultative s'est penchée sur le travail de préparation d'un texte constitutionnel répondant aux nouvelles aspirations d'une population, pour la plupart jeune, instruite et non moins exigeante. Au bout de plusieurs semaines de consultations intenses, la commission consultative de préparation du nouveau texte a soumis au Roi son projet de Constitution. Lequel projet a fait l'objet d'un référendum le 1^{er} juillet 2011. Les Marocains ont massivement participé à ce référendum qui a largement approuvé le projet de réforme de la Constitution.

Après l'adoption d'une nouvelle Constitution, des élections législatives anticipées ont été organisées le 25 novembre 2011. Ces élections ont porté le parti Justice et Développement (parti politique d'obédience islamiste) au pouvoir. Juste après, le Roi a nommé Monsieur Abdelilah Benkirane comme nouveau Chef du Gouvernement. Après plusieurs tractions menées par celui-ci avec des formations politiques, le Gouvernement s'est constitué (formé de quatre partis politiques en plus du PJD)⁸. C'est dire que le Maroc a connu une sorte d'alternance politique islamiste de manière fluide et pacifique, en plein respect des normes constitutionnelles. Une telle transition pacifique traduit l'ancrage des institutions politiques marocaines et leur stabilité, en dépit d'une conjoncture économique mondiale difficile⁹.

Si donc le Maroc est parvenu à réussir l'épreuve du « printemps arabe », cela est dû aussi à la série de réformes fondamentales qu'il a adoptées pratiquement dès le début des années 90, accélérées à la suite du nouveau règne. La communauté internationale a d'ailleurs félicité le Maroc consécutivement à l'adoption de la nouvelle Constitution et l'organisation d'élections législatives transparentes.

2. Une spécificité géopolitique confirmée

si l'on est amené à catégoriser les pays du Partenariat de Deauville, certainement le Maroc y occupera une place singulière sur le plan géopolitique. Il est le plus vieil Etat de la région. La monarchie y est séculaire et sa légitimité n'a jamais été affectée. Les protestations qui se sont

Analyses et commentaires, LGDJ, Paris, 2012, 438 pp.

⁸ Un remaniement ministériel est intervenu en octobre 2013 à la suite du retrait du parti de l'Istiqlal du Gouvernement sur fond de divergence politique. Le parti du Rassemblement national des indépendants (RNI) a ainsi rejoint la coalition gouvernementale après qu'il eut été du rang de l'opposition.

⁹ El GHAZY, S., « Le Maroc, un cas à part », *Outre-Terre*, 2011/3 n° 29, pp. 137-140.

déclenchées à la suite du mouvement du 20 février n'ont pas visé le Roi comme symbole de l'unité nationale, mais certaines pratiques de l'administration (corruption, bureaucratie...). Les réformes décidées à la suite du déclenchement du printemps arabe viendront donc catalyser un processus qui était déjà en cours, ralenti toutefois à cause d'un certain nombre de pesanteurs : poids des corporatismes, poches de résistances, lobbies... Le Maroc, pour reprendre un terme employé dans la déclaration des ministres des affaires étrangères des pays membres du partenariat de Deauville, a connu un « processus évolutif » et non pas un changement de régime.

Il aurait donc fallu l'apparition d'un nouveau contexte pour remettre sur les rails le processus de réforme profond initié par le Maroc notamment depuis 1999 : nouveau concept de l'autorité, réforme globale et approfondie de la justice, réforme du Code de la famille, réforme du Code du travail... L'éventail en tout cas des réformes initiées est inépuisable vu l'ampleur des chantiers ouverts.

Par ailleurs, on sait que le Maroc est lié par un réseau étoffé d'accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux qui donnent à sa politique commerciale une assise diversifiée : Accords de l'OMC, Accords régionaux comme l'Accord d'Agadir et Accords commerciaux préférentiels conclus avec des puissances internationales comme les Etats-Unis, l'UE ou le Canada (en cours de négociation). Le Partenariat de Deauville est donc de nature – du moment qu'il comporte un volet commercial important – à conforter les choix initiaux du Maroc et à favoriser l'intégration du pays dans l'économie internationale.

III. UN PARTENARIAT LANCÉ SUR FOND D'UNE DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PAYS DE LA RÉGION

Dans le contexte du « printemps arabe », la communauté internationale a décidé d'apporter son soutien aux pays arabes engagés dans des processus de réforme ou de changements démocratiques. Tel est l'objectif du Partenariat de Deauville lancé en France en mai 2011. A la suite de cette réunion de lancement, à laquelle le Maroc n'avait pas participé initialement, une autre réunion a eu lieu en septembre 2011 à Marseille. Le Maroc et la Jordanie ont pris part à cette rencontre des ministres des finances des pays membres du Partenariat de Deauville. Il est également à noter que ces deux pays sont en cours d'adhésion au CCG (Conseil de Coopération du Golfe) ou du moins en cours de conclusion d'un partenariat stratégique avancé avec cet ensemble subrégional. Comme le Maroc, la Jordanie a connu des mouvements sociaux de contestation qui ne sont pas allés jusqu'à demander le renversement des régimes en place, dans la mesure où leurs revendications étaient fondamentalement socioéconomiques. Initialement, le Partenariat de Deauville a été lancé dans l'objectif de soutenir les changements démocratiques en Tunisie et en Egypte. Il s'est donc par la suite généralisé à d'autres pays de la région MENA. Font également partie de ce Partenariat, l'Arabie Saoudite, la Qatar, le Koweït,

les Emirats arabes unis et la Turquie. Ces pays entendent, bien entendu, appuyer l'initiative ainsi lancée.

Le 20 septembre 2011, à New York, les ministres des affaires étrangères du Partenariat de Deauville ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont souligné leur « profond attachement aux deux éléments-clés de la stabilité et de la paix dans la région que sont les valeurs de la démocratie et un développement économique durable et partagé ». Sur le plan de la gouvernance, le Partenariat de Deauville a fait l'objet durant cette même rencontre d'une plateforme commune de coordination par les institutions financières internationales. Les principales institutions internationales participant au Partenariat de Deauville sont l'Organisation des Nations Unies, l'OCDE, la Ligue Arabe, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Union pour la Méditerranée (UpM). La Banque Européenne d'Investissement, la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement et la Banque Africaine de Développement participent également de manière active à ce partenariat.

Le Partenariat de Deauville est fondé sur deux piliers fondamentaux, un pilier politique et un volet économique. Ces deux aspects font l'objet des points 7 et 8 de la déclaration précitée. Il y est notamment question du renforcement de l'Etat de droit, du soutien à la société civile, du renforcement du développement économique et du soutien à l'intégration régionale et mondiale. Ce dernier point intéresse particulièrement le Maroc. En effet, le Royaume pourrait jouer un rôle d'avant-garde pour la relance des processus d'intégration à l'échelle maghrébine ou dans une perspective euro-méditerranéenne. Dans cette optique, le Partenariat de Deauville pourrait soutenir le choix d'une solution politique au conflit du Sahara, principale pomme de discorde dans les relations Maroc-Algérie. Il est d'ailleurs curieux de remarquer que l'Algérie ne participe pas au Partenariat de Deauville. Dans cette dynamique de relance, l'UE et l'UpM auront également un rôle à jouer à travers la redynamisation des initiatives et des processus déjà mis en branle. D'ailleurs, l'expérience du Maroc avec l'UE, dans le cadre du Statut avancé, pourrait être dupliquée avec la Tunisie, la Libye, l'Egypte ou la Jordanie.

Par ailleurs, les initiateurs du Partenariat de Deauville ont souligné que la situation économique qui prévalait dans plusieurs pays arabes, en proie à des convulsions sociales, pouvait se détériorer de manière significative : instabilité macro-économique, détérioration des termes des échanges, aggravation du déficit budgétaire consécutive à la baisse de l'activité touristique et la contraction de l'activité économique... A cela s'ajoute l'envolée des prix des matières premières et l'augmentation des prix des produits alimentaires. Pour mieux coordonner leurs actions, les institutions financières internationales ont convenu de mettre en place une plateforme de coordination dédiée au Partenariat de Deauville, et ce, en vue de « favoriser l'échange d'information et la compréhension mutuelle ; coordonner le suivi et les données relatives à la mise en œuvre du Partenariat de Deauville ; et pour identifier les possibilités de collaboration en matière de financement, d'assistance technique, de conseils de

politiques en général et d'analyse »¹⁰.

IV. QUELS EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SUR LE MAROC ?

Le Partenariat de Deauville s'inscrit dans une perspective à long terme. Il se propose, notamment, de soutenir les transitions démocratiques dans le monde arabe, consécutives aux dynamiques de changement qui y ont eu lieu, et ce, en mobilisant des fonds. Ledit partenariat est piloté par des institutions multilatérales, chacune d'entre elles se chargeant d'un volet particulier du programme. Alors que le volet « Gouvernance » est coordonné par l'OCDE, celui portant sur les « Finances » est assuré par la Banque Africaine de Développement alors que le chapitre « Commerce » reste ouvert. Ce dernier axe vise à encourager la conclusion d'accords commerciaux à même de favoriser l'intégration des pays du Partenariat à l'économie mondiale.

Il a été également convenu à l'issue de la réunion du lancement de ce Partenariat d'étendre le mandat de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à la rive sud de la Méditerranée. Initialement étendu au Maroc et à l'Égypte, le mandat en question couvrira désormais la Tunisie et la Jordanie. Ces pays sont donc membres de la BERD, l'idée étant de soutenir le secteur privé de ces pays, notamment le tissu formé par les PME. On rappellera que la Libye a rejoint en septembre 2011 cette constellation¹¹.

Lors de la réunion du G8 tenue à Camp David aux États-Unis en mai 2012, les membres du Groupe et les institutions partenaires ont réitéré leur engagement à réussir le Partenariat. Au cours d'une réunion tenue en avril 2012 en Jordanie, le pilier « Commerce et investissement » du Partenariat a été lancé. En outre, lors de la réunion annuelle de la BERD en mai 2012, les participants ont décidé de créer un fonds d'un milliard d'euros pour soutenir les démocraties émergentes. L'objectif en est d'arriver à une capacité de financement à 2,5 milliards d'euros. Sont concernés dans un premier temps le Maroc, l'Égypte, la Tunisie et la Jordanie¹². Un an après le lancement du Partenariat, les partenaires se sont donc mis d'accord aux États-Unis pour retenir les quatre « priorités » suivantes comme cadre d'action¹³ :

- La stabilisation ;
- La création d'emplois ;
- La participation/gouvernance ; et
- L'intégration.

¹⁰ In *Bulletin du FMI*, septembre 2011, p. 3.

¹¹ Voir pour plus de développements techniques : <<http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/deauville-partnership/>>

¹² Voir <<http://www.ipemed.coop/fr/ipemed-r19/point-de-vue-c58/ou-en-est-le-partenariat-de-deauville-a1381.html>>.

¹³ Pour plus de détails, voir <<http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/deauville-partnership/>>.

Ces quatre priorités seront examinées à l'aune de l'expérience marocaine.

1. Stabilisation

De ce point de vue, l'expérience du Maroc est concluante. Le Maroc a déjà connu une première transition politique consensuelle – donc fluide – en 1998, avec l'avènement du Gouvernement Youssoufi. Il s'agissait à l'époque d'une expérience unique dans le monde arabe. Dans la foulée, des mesures sont venues appuyer le processus de transition initial comme la mise en place d'une Instance Equité et Réconciliation (IER) qui a permis de « purger » le passé de violations des droits de l'homme arrêté dans la période 1961-1999. Après l'adoption de la Constitution de juillet 2011, le Maroc est entré dans une nouvelle étape de son processus de transition démocratique. Un gouvernement conduit par le PJD a été ainsi mis en place comme réponse à une norme constitutionnelle désormais consacrée par la loi fondamentale du pays, à savoir la désignation du Chef du gouvernement du parti classé premier dans les élections législatives. Cette mesure donne donc une stabilité et une visibilité à la vie politique. Ceci d'autant plus que la monarchie marocaine est le garant même de la stabilité politique du pays. A ce titre, la Constitution dispose que le Roi « veille au respect de la Constitution, au bon fonctionnement des institutions constitutionnelles, à la protection du choix démocratique et des droits et libertés des citoyennes et des citoyens, et des collectivités, et au respect des engagements internationaux du Royaume » (article 42). Les autres institutions constitutionnelles veillent aussi, chacune dans son domaine de compétence, à la stabilité du système politique, et ce, entre autres, à travers la garantie effective du respect des droits de l'homme.

Ceci étant dit, si le Partenariat de Deauville envisage de soutenir la stabilité dans les pays qui ont connu des révoltes sanctionnées par un changement de régime, au Maroc, les choses se posent différemment. Pour ce pays, le soutien à la stabilité pourrait par exemple concerner des aspects sociaux comme la RAMED (Régime d'assistance médicale), l'AMO (Assurance maladie obligatoire)... Peuvent aussi faire partie de ce créneau le soutien à la réforme globale et profonde de la justice, le soutien à la réforme de l'enseignement...

2. Création d'emplois

Sur point, l'on peut soutenir que l'appui éventuel du partenariat de Deauville sera positif. Mais jusqu'à présent, l'on ne sait pas encore quelles sont les modalités pratiques relatives à la concrétisation de ce volet. L'incertitude qui plane sur les marchés mondiaux n'arrange pas les choses. Le monde n'a pas encore sorti du marasme économique. En outre, la zone euro passe par une crise aigue. On peut se poser la question comment les pays donateurs pourront-ils venir en aide aux pays bénéficiaires si ces mêmes pays traversent une crise financière ?

Ceci étant dit, le plus important, est que les aides acheminées puissent être ciblées et atteindre les populations qui ont en besoin, notamment les jeunes en oisiveté et les femmes en difficulté.

3. Participation/Gouvernance

Pour ce qui est de ce volet, encore une fois, le Maroc est en avance sur les autres pays du partenariat. Il y a déjà quelques années, par exemple, le Maroc avait introduit le système des quotas réservés aux femmes pour accéder à la députation. Il est d'ailleurs le premier pays arabe à avoir désigné des femmes ministres. Durant les dernières élections législatives, une liste nationale a été réservée aux femmes et aux jeunes de moins de 40 ans. Il est vrai que sur le plan de la participation effective des citoyens à la chose publique, notamment la participation au vote, il y a encore du chemin à parcourir. Les partis politiques, notamment, devront faire preuve d'imagination et de sérieux pour pouvoir, d'abord, démocratiser leurs instances dirigeantes et, ensuite, rajeunir leurs cadres pour inciter davantage les jeunes à y adhérer. En outre, la carte politique marocaine est balkanisée, ce qui n'aide pas le citoyen/électeur à lire cette carte et à y repérer les principales tendances.

On rappellera aussi que plusieurs instances dédiées à cette question ont été prévues. Il en est ainsi du Conseil de la jeunesse et de l'action associative stipulé dans la nouvelle Constitution (article 33). D'ailleurs, depuis longtemps, le Maroc a fait attention à cette tranche de la population. Début des années 90, feu le roi Hassan II a ainsi préconisé la mise en place du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA). A l'heure actuelle, face aux demandes pressentes d'une population jeune, il est question de définir et de mettre en place des politiques publiques dédiées aux jeunes. Le Partenariat de Deauville pourrait donc soutenir le Maroc dans cette démarche inclusive.

Pour ce qui est de la gouvernance, le Maroc a accompli des pas importants. La nouvelle Constitution lui a donné – en tant que concept et mécanisme – une nouvelle impulsion. Plusieurs institutions qui y sont prévues ont été rangées dans cette rubrique. Il en est ainsi du Conseil national des droits de l'homme, du Médiateur, du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, de l'Autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes formes de discrimination, de la Haute autorité de la communication audiovisuelle, du Conseil de la concurrence, de l'Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption, du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et du Conseil de la jeunesse et de l'action associative (articles 161-170).

4. Intégration

L'intégration est un thème qui intéresse le Maroc à plus d'un titre : de nombreux accords de libre-échange signés, membre de plusieurs organisations régionales et sous-régionales... En plus, le pays est membre actif du système commercial multilatéral depuis pratiquement 1987. Il est membre fondateur de l'OMC en 1994, à Marrakech. Par ailleurs, de nouvelles dynamiques sont aujourd'hui à l'œuvre comme le rapprochement avec les pays membres du CCG. Une invitation officielle d'adhésion du Maroc à ce regroupement subrégional lui a été adressée en mai 2011. Néanmoins, sur le plan régional, le projet de construction de l'UMA (Union du Maghreb Arabe) ne s'est pas concrétisé en raison du blocage des relations Maroc Algérie. Le conflit du Sahara continue d'hypothéquer ce projet qui est devenu, à l'heure actuelle, une nécessité stratégique pour l'ensemble des pays de la région.

Sur le plan de l'intégration régionale, le Maroc est certainement l'un des plus avancés comparativement aux autres pays arabes. Les accords de libre-échange qu'il a conclus (ou sont en cours de l'être) avec des partenaires commerciaux sont nombreux : Accord de libre-échange avec l'UE, Accord de libre-échange avec les Etats-Unis, Accord de libre-échange avec la Turquie, Accord de libre-échange avec les Emirats Arabes Unis, Accord de libre-échange en cours de négociation avec le Canada. En outre, le Royaume est membre de la zone de libre-échange créée par l'Accord d'Agadir comprenant, en plus du Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie. Par ailleurs, le rapprochement avec les pays du CCG comprend une dimension économique évidente. Sans pour l'instant que cette dimension revête l'aspect d'une intégration complète dans ce groupement, elle pourrait évoluer à l'avenir vers le statut de partenariat avancé assorti d'engagements réciproques et d'un appui financier à la hauteur des ambitions affichés. En octobre 2012, le Roi Mohammed VI a effectué une tournée dans quatre pays du Golfe Arabe (Arabie Saoudite, Qatar, Emirats Arabes Unis et Koweït) en plus de la Jordanie. Cette visite s'est notamment traduite par l'octroi au Maroc d'une enveloppe de 5 milliards de dollars, étalée sur cinq ans, pour le financement de projets socioéconomiques.

Mais c'est avec l'UE que le Maroc a des relations économiques des plus étroites. Son objectif à terme est de pouvoir adhérer au marché intérieur de l'UE et de bénéficier des quatre libertés qui le fondent, à savoir la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Le Statut avancé prévoit, à terme, l'établissement d'un Espace économique commun (EEC) entre le Maroc et l'UE, à l'image de l'Espace économique européen (EEE). L'une des conditions essentielles pour aboutir à cet horizon est le rapprochement législatif et réglementaire du Maroc à l'acquis de l'Union. Cela devrait se faire de manière séquentielle, graduelle et sélective. Plusieurs secteurs ont été retenus, dans un premier temps, pour bénéficier de cette dynamique de convergence réglementaire. Il en est ainsi, plus particulièrement, des normes industrielles, des services financiers (assurances), des marchés publics, des normes

sanitaires et phytosanitaires, du secteur des transports, de la pêche maritime, de l'agriculture, de l'emploi, de l'eau, de l'enseignement supérieur et de la protection des consommateurs. Sur le plan des instruments financiers, on sait que le Maroc est l'un des premiers bénéficiaires, parmi les pays sud méditerranéens, des soutiens financiers européens au titre, entre autres, de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Entre la période 2011-2013, l'UE a prévu un accompagnement financier du Maroc de l'ordre de 580 millions d'euros au titre du Programme indicatif national (PIN)¹⁴.

On pourra par ailleurs s'interroger sur le devenir de certains projets d'intégration à l'heure des bouleversements arabes. Il en est ainsi plus particulièrement de l'UpM. Celle-ci semble être émoussée à la suite, d'une part, du départ de Nicolas Sarkozy (dont il était l'architecte) et de la chute de Moubarak dont il assurait la coprésidence. Le Partenariat de Deauville pourrait, de ce point de vue, contribuer à la relance de ce projet. Comme le remarque Isabelle Schäfer, « L'orientation de l'UpM sur des projets concrets – avant tout axés sur les dimensions économiques et infrastructurelles – aurait pu en effet encourager l'intégration régionale, notamment au Maghreb, si elle avait pu décoller »¹⁵.

Mais c'est vers la relance de l'Union du Maghreb Arabe que le soutien du Partenariat de Deauville pourrait être le plus bénéfique. A l'heure actuelle, on ne sait pas encore quelles sont les modalités pratiques préconisées pour aboutir à cet objectif d'intégration.

Si on replace le Partenariat de Deauville dans un cadre systémique, l'on verra que celui-ci est relié à un contexte dont il tire une certaine force.

D'abord, l'initiative a émané du G8 au moment où la France en assurait la présidence. On sait bien sûr combien les relations entre le Royaume du Maroc et la France sont stratégiques.

Ensuite, le Partenariat est appuyé par des Etats avec qui le Maroc a des relations privilégiées : Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Qatar, Koweït et Turquie. On rappellera par exemple que le Maroc est lié aux Emirats Arabes Unis et à la Turquie par des Accords de libre-échange. Les relations avec les pays du Golfe sont désormais stratégiques.

Après, le Partenariat de Deauville s'insère dans un réseau d'institutions multilatérales dont le Maroc est membre ou acteur actif : Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement (dont il a par ailleurs assuré la présidence), l'Organisation Mondiale du Commerce, l'OCDE...

Enfin, les relations stratégiques du Maroc avec certaines puissances sont de nature à conforter la dynamique du Partenariat ainsi mis en route. Celles avec l'UE, dans le cadre du Statut avancé, sont fondamentales. Elles sont, en outre, conjuguées au dialogue stratégique

¹⁴ Mid-Term Review of the Country Strategy Paper Morocco 2007-2013 and National Indicative Program 2011-2013.

¹⁵ SCHAFFER, I., « Les politiques euro-méditerranéennes à la lumière du printemps arabe », *Mouvements*, n° 66, 2011, pp. 125-126.

avec les Etats-Unis lancé en septembre 2012.

V. CONCLUSION

Le monde arabe est en proie à des convulsions sociopolitiques dont les incidences probables ne sont pas encore déterminées. Ainsi, en Libye, on a vu que la chute du régime de Kadhafi n'a pas pour autant favorisé la stabilisation du pays. L'assassinat, entre autres, de l'Ambassadeur américain à Benghazi, ainsi que d'autres de ses concitoyens, en septembre 2012 le prouve. Selon les premières investigations, cet assassinat aurait été perpétré par des éléments affiliés à la nébuleuse Al-Qaïda. En octobre 2013, alors qu'il revenait d'un voyage effectué au Maroc, le premier ministre libyen Ali Zidan a été kidnappé puis relâché. De même, en Tunisie, la situation n'est pas aussi stable qu'on pourrait le croire vu les incidents qui se produisent çà et là. L'émergence dans ce pays d'un fondamentalisme islamique rejetant toute forme de modernité inquiète plus d'un. En outre, la visibilité constitutionnelle y est incertaine et les tractations devant mener à la désignation d'un nouveau premier ministre buttaient sur une série d'obstacles prouvant, si besoin est, que le « printemps arabe » est aussi porteur de contradictions parfois insurmontables. En Egypte, la situation n'est pas moins reluisante et le pays est, de temps à autre, objet de secousses provoquées par des troubles sociaux. La situation dans ce pays a été aggravée à la suite de la destitution du président Mohamed Morsi dont le procès s'est ouvert, sur fond de tensions sociales, le 4 novembre 2013. Plus grave est la situation en Syrie dont les violences inouïes posent des questions sur l'issue du profond conflit qui y sévit.

Le Maroc a eu donc le mérite de réagir vite aux demandes sociales exprimées dans un contexte régional marqué par des révoltes. De même, la monarchie y est le garant de la stabilité. Dans la Constitution marocaine, plusieurs garde-fous y sont prévus pour, précisément, conférer à la protection des droits de l'homme, et donc à la stabilité une portée pratique. Cette Constitution a d'ailleurs introduit un nouvel équilibre des pouvoirs de sorte que chacun fonctionne de manière optimale. Des soupapes de sécurité permettent aussi d'« aérer » le système en aménageant par exemple aux citoyens la possibilité de présenter des propositions en matière législative ou adresser aux pouvoirs publics des pétitions (articles 14 et 15).

Le Partenariat de Deauville est par ailleurs adossé à d'autres initiatives dont celles émanant de l'UE. Il en est ainsi du programme lancé par celle-ci intitulé : « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional »¹⁶. Or, le Maroc est déjà bien ancré stratégiquement dans ses relations avec l'UE. En outre, il est éligible à l'IEVP qui constitue,

¹⁶ DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION du 22/12/2011 relative à un programme intitulé « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional », à financer sur le poste 19 08 01 01 du budget général de l'Union européenne, Bruxelles, le 22 décembre 2011 C (2011) 9544.

en tant que policy driven (axé sur les politiques), le volet financier du Plan d'action (PEV)¹⁷.

Au vu des axes retenus par les architectes du Partenariat de Deauville, l'on peut soutenir que le Maroc est en avance sur les autres pays partenaires. En effet, les réformes auparavant initiées, appuyées et consolidées dans le cadre de la nouvelle Constitution de juillet 2011, placent le Maroc dans une situation suffisamment confortable. Mais la vigilance devrait rester de mise. Le processus n'est en effet jamais interrompu, les réformes étant une démarche continue. L'objectif ici n'a pas été d'exposer la liste des réformes qui ont été déjà introduites ou mises en branle, mais nous avons rappelé celles qui cadrent directement avec les objectifs du Partenariat de Deauville.

¹⁷ Ce Plan d'action a couvert la période 2005-2010. Actuellement, un nouveau cadre d'action est en cours d'élaboration.

PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES

01

2013

REVUE MAROCO-ESPAGNOLE DE DROIT INTERNATIONAL ET RELATIONS INTERNATIONALES
NOUVELLE SÉRIE - VERSION ÉLECTRONIQUE

SOMMAIRE / Janvier -Décembre 2013 / N° 1

ÉDITORIAL

Rachid el Houdaïgui - Alejandro del Valle Gálvez - Miguel Acosta Sánchez

ÉTUDES

José Manuel SOBRINO HEREDIA

La politique maritime intégrée de l'Union Européenne et les bassins maritimes européens

Antonio BLANC ALTEMIR - Bénédicte REAL

Un nouvel élan dans les relations euro-méditerranéennes

Marcello DI FILIPPO

Irregular Migration across the Mediterranean Sea: Problematic Issues Concerning the International Rules on Safeguard of Life at Sea

Zakaria ABOUDDAHAB

La participation du Maroc au Partenariat de Deauville sur Fond de transition dans les pays arabes

Irene FERNÁNDEZ MOLINA - Miguel HERNANDO DE LARRAMENDI

La construction de la interdépendance entre l'Espagne et le Maroc (1995-2009)

Víctor L. GUTIÉRREZ CASTILLO - Juan J. GARCÍA BLESA

Le Détroit de Gibraltar et l'application de la normative de l'Union Européenne relative aux énergies renouvelables

Mohamed ALI TOUZI

La vision de la Méditerranée depuis les deux rives: una perspective a débattre

NOTES

Jean DUFOURCQ

Vers un espace stratégique euromaghrébin

Nora SEDDIKI

Place du droit international dans le système juridique des Etats

Carlos ECHEVERRÍA JESÚS

Kidnappings as a terrorist instrument of AQIM and the MUJAO

Youssef EL HAMDOUNI

Internet y la Primavera Árabe: hacia una nueva percepción del ciberespacio

DOCUMENTATION

Juan Domingo TORREJÓN RODRÍGUEZ - Siham ZEBDA

Reunión de Alto Nivel España-Marruecos, Rabat, octubre de 2012